

Webinaires d'information sur Qualiopi

PROJET DE FORMATION
GRAND EST

Accueil / Agenda / Webinaires d'information sur Qualiopi

Mise à jour : 18/06/2021 A+ A- 🖨

08
JUL
2021

Horaire(s) :
11h

Type d'évènement :
Webinaire

Adresse :
Évènement en ligne

Secteur(s) :
Organisme de formation

Évènement ouvert aux :
Prestataires de formation

S'inscrire ✓

Dans le cadre de la loi 2018 « avenir professionnel », les prestataires de formation intervenant sur les fonds publics ou mutualisés doivent être en capacité de justifier de la **certification Qualiopi au 1er janvier 2022**.



[Connaissez-vous Qualiopi ?](#)

AKTO Grand Est vous propose 11 dates de webinaire d'information pour vous présenter ce processus de certification.

Il vous suffit de valider votre inscription sur une des dates proposées (**Chaque webinaire est limité à 30 personnes**)

Au programme :

- ✓ Le cadre réglementaire de Qualiopi
- ✓ Les attendus par les certificateurs
- ✓ Le parcours de certification
- ✓ Questions / réponses

Complément d'informations :

Animation par l'équipe de conseillers AKTO Grand Est

➔ <https://www.akto.fr/prestataire-formation-demarche-qualite/>

S'inscrire ✓

Ces évènements peuvent vous intéresser

05
JUL
2021

PROJET DE
FORMATION
GRAND EST

Webinaires d'information sur Qualiopi

Dans le cadre de la loi 2018 « avenir professionnel », les prestataires de formation intervenant sur les fonds publics ou mutualisés doivent être en capacité de justifier de la certification Qualiopi au 1er janvier...

[Voir plus →](#)

05
JUL
2021

PROJET DE
FORMATION
GRAND EST

Webinaires d'information sur Qualiopi

Dans le cadre de la loi 2018 « avenir professionnel », les prestataires de formation intervenant sur les fonds publics ou mutualisés doivent être en capacité de justifier de la certification Qualiopi au 1er janvier...

[Voir plus →](#)

05
JUL
2021

PROJET DE
FORMATION
GRAND EST

Webinaires d'information sur Qualiopi

Dans le cadre de la loi 2018 « avenir professionnel », les prestataires de formation intervenant sur les fonds publics ou mutualisés doivent être en capacité de justifier de la certification Qualiopi au 1er janvier...

[Voir plus →](#)